

# ***REGLEMENT DIVISIONS REGIONALES 2010***

## **❖ Composition des équipes**

- Un archer ne peut participer qu'à une seule Division Régionale.
- Les équipes doivent être composées au minimum de 3 Archers pour les DR Excellence et DR 2.
- Les Divisions Régionales (sauf Jeunes) sont réservées uniquement aux catégories suivantes : Cadet, Junior, Senior, Vétéran et Super Vétéran.
- La Division Régionale Promotion est réservée aux arcs classiques (viseur ou arc nu).
- La Division Régionale Jeunes est ouverte aux catégories Benjamin et Minime, en arc classique.
- Il est possible d'inscrire plusieurs équipes dans une même Division Régionale (sauf Excellence) en justifiant d'une composition d'équipe nominative.
- Les clubs ayant une équipe en Division Nationale (classique ou poulies) n'ont pas le droit de faire tirer leurs 3 meilleurs tireurs du classement national de l'année précédente (transfert compris).
- Les Divisions Régionales sont mixtes, sauf la DR Excellence classique (mixité en DRE poulies autorisée).
- La composition de l'équipe doit être déposée avant le début de chaque concours, auprès du greffe à l'aide du formulaire.

## **❖ Transfert des tireurs**

- La règle fédérale sur les transferts s'applique pour toutes les Divisions Régionales.

### Article C.3.3.

Le transfert est dit « libre » lorsqu'il est réalisé entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre de chaque année durant la période de renouvellement des licences. Il permet à l'archer de tirer pour son nouveau club tant en individuel que par équipe sans aucune limitation quelle que soit la discipline concernée.

Le transfert est dit « autorisé » quand il est réalisé sous contrôle et accord de la Ligue quittée après le 30 novembre. Il permet à l'archer de tirer en individuel pour son nouveau club mais ne permet d'entrer la composition d'aucune équipe de son nouveau club quelle que soit la discipline concernée.

## ❖ Sanctions

- Les équipes s'engagent à participer à **toutes les étapes de la Division Régionale**. En cas de non participation à l'une de ces étapes (qualification et phases finales), une pénalité de 20 points sera appliquée.

## ❖ Déroulement de l'étape « tir en salle » : DR2, DR Promotion, DR Jeunes

- Le résultat retenu pour l'étape sera la meilleure performance de l'équipe réalisée sur les concours salle support pour la Division Régionale.
- Les 4 tireurs ne sont pas obligatoirement sur le même départ.
- En cas de plusieurs départs d'un archer, seul son premier score est pris en compte pour l'équipe.
- Les tirs se déroulent sur les blasons correspondant à la catégorie d'âge et d'arme de l'archer.

## ❖ Déroulement de l'étape « tir fédéral » : DR2, DR Promotion, DR Jeunes

- Le classement de cette étape sera le score de l'équipe, réalisé sur les tirs de qualification des Coupes Départementales.
- Les tirs se déroulent sur blason de 122cm, à la distance de 50m pour la DR2 et la DR Promotion, et à la distance de 30m pour la DR Jeunes.

## ❖ Récompenses

- Le montant des récompenses pour les Divisions Régionales Excellence est fonction du nombre d'équipes inscrites :

	8 et +	entre 4 et 7	-4
1 <sup>ère</sup> place	300 €	200 €	150 €
2 <sup>ème</sup> place	200 €	150 €	100 €
3 <sup>ème</sup> place	100 €	80 €	60 €

- Le montant des récompenses pour les Divisions Régionales 2, Divisions Régionales Jeunes et Divisions Régionales Promotion est fonction du nombre d'équipes inscrites :

	8 et +	entre 4 et 7	-4
1 <sup>ère</sup> place	200 €	150 €	120 €
2 <sup>ème</sup> place	150 €	100 €	90 €
3 <sup>ème</sup> place	100 €	80 €	60 €

- Les récompenses sont attribuées uniquement aux équipes ayant participé aux 3 étapes.
- Le vainqueur de la DR Promotion pourra participer à cette même DR l'année suivante sans pouvoir prétendre à la récompense en cas de podium.

❖ **Attribution des points : (à l'issue de chaque étape)**

Place	Points	Place	Points
1 <sup>er</sup>	30	7 <sup>ème</sup>	9
2 <sup>ème</sup>	26	8 <sup>ème</sup>	7
3 <sup>ème</sup>	22	9 <sup>ème</sup>	5
4 <sup>ème</sup>	18	10 <sup>ème</sup>	3
5 <sup>ème</sup>	15	11 <sup>ème</sup>	2
6 <sup>ème</sup>	12	12 <sup>ème</sup>	1

- A l'issue des 3 étapes des Divisions Régionales, les équipes sont classées en fonction du nombre de points acquis sur les 3 épreuves.
- En cas d'égalité du nombre de points entre plusieurs équipes, le départage se fait de la façon suivante :
  - les scores cumulés des trois étapes de l'équipe (duels pour les DRE)
  - le meilleur classement obtenu sur une étape.
  - le meilleur total des places obtenues sur les 3 étapes.
  - le meilleur total des scores de qualification (scores des 3 archers) obtenus sur les 3 étapes (uniquement pour Divisions Régionales Excellence).
  - tirage au sort.

## ❖ **Condition d'accès à la Division Régionale Excellence**

- A l'issue de la saison sportive, un classement des Divisions Régionales est établi.
- Les deux dernières équipes de la Division Régionale Excellence (une équipe pour les DRE à 4 équipes) descendra en Division Régionale 2 la saison sportive suivante.
- Les deux premières équipes de la Division Régionale 2 (une équipe pour les DRE à 4 équipes) monteront en Division Régionale Excellence la saison sportive suivante.
- En cas de descente de X équipes du niveau national en Division Régionale Excellence, le même nombre X+2 équipes (X+1 équipe pour les DRE à 4 équipes) descendra de la Division Régionale Excellence en Division Régionale 2.
- Un club de DR2 refusant de monter en DRE pourra participer à cette même DR l'année suivante sans pouvoir prétendre à la récompense en cas de podium.

## ❖ **Déroulement de la Finale des Divisions Régionales**

- DR Jeunes et DR Promotion                      identique étape « tir fédéral »
- DR2    identique étape Division Régionale Excellence

## ❖ **Finale Nationale des Divisions Régionales**

- Les 2 premières équipes de chaque Division Régionale Excellence sont qualifiées pour la Finale Nationale des Divisions Régionales.  
Si un Club possède déjà une équipe au niveau national, le club suivant au classement sera sélectionné.
- Si une équipe sélectionnée se désiste, il y aura repêchage jusqu'au 4<sup>ème</sup> sélectionnable.
- L'inscription des équipes est prise en charge par la Ligue (120 €).
- Les équipes de DRE mixte en arc à poulies ne peuvent prétendre à une sélection pour la Finale Nationale.

## ❖ Déroulement des étapes des Divisions Régionales Excellence

- Des poules seront constituées selon le classement issu du tir de qualification sur le 2x70m :
  - 2 poules de 6 équipes pour la DRE en arc classique
  - 2 poules de 4 équipes pour la DRE en arc à poulies
- La composition des poules s'effectue selon l'ordre suivant :

	DRE en arc à poulies			DRE en arc classique		
<b>Poule A</b>	1 <sup>er</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>
<b>Poule B</b>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>

- Les matchs de poules se déroulent en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), en 2 minutes.
- A l'issue des matchs de poules, un classement par poule est établi suivant le règlement suivant :

Match gagné : 1 point

Match perdu : 0 point

En cas d'égalité à la fin d'un duel, on procède à un tir de barrage.

- Les scores des duels de l'équipe sont cumulés et servent à départager les équipes ayant le même nombre de points après les matchs de poule.
- En cas de nouvelle égalité à l'issue des matchs de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement.
- Les équipes classées au même rang des poules A et B se rencontrent pour déterminer le classement final de cette étape.
- Si moins de 4 équipes composent la Division Régionale, le classement de l'étape se fera sur le tir de qualification.